



COMMUNE DE  
5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE

## CONSEIL COMMUNAL

**Séance du 09 septembre 2019**

### **Composition de l'assemblée :**

Mme S. THORON, Bourgmestre - M. J. DELVAUX, Président ;

Mr. P. COLLARD BOVY, Mr. S. BOULANGER, Mr. J-L. EVRARD, Me. E. DOUMONT, Mr. T. LAMBERT, :  
Échevins ;

C. BROUIR : Président du C.P.A.S ;

Mr. J. DAUSSOGNE, Mr. M. GOBERT, Mr. A. LEDIEU, Me. B. VALKENBORG, ~~Mr. C. SEVENANTS~~, Mr. P.  
SERON, Me. D. VANDAM, Mr. J-L. GLORIEUX, Me. M. MINET, Mr. V. VANROSSOMME, Me. D.

VANDECASSYE, Mr. J-P. SACRE, Mr. M. LEBBE, Me. V. BOUGARD, Me. M. RUTTEN, Mr. E. FRANCOIS,  
Mr. F. DELCOMMENE, M. A. SOLOT: Conseillers ;

D.TONNEAU : Directeur général.

20h03 : Le Président ouvre la séance.

Le Président demande à l'assemblée d'éteindre les GSM et présente le déroulement de cette séance quelque peu particulière organisée en dehors de l'enceinte de l'Administration (Centre culturel Gabrielle Bernard) avec un seul point à l'ordre du jour (la présentation du Plan Stratégique Transversal (PST))

Il rappelle que seul les mandataires ont le droit à la parole au regard du seul point présenté.

Il excuse Monsieur SEVENANTS qui est absent.

21h26 : Le Président clôt la séance.

## **Séance publique**

### **1. Programme stratégique transversal 2018-2024 - Présentation**

Vu le décret du 19 juillet 2018 intégrant le PST dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant qu'en vertu dudit décret, le Programme Stratégique Transversal (PST) devient une obligation pour les Communes à partir de la législature 2018-2024;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1123-27 ;

Considérant que, conformément à l'article L1123-27 du CDLD, le Conseil communal prend acte du Programme Stratégique Transversal que le Collège communal lui présente dans les six mois qui suivent la désignation des échevins ;

Considérant que pour le premier Programme Stratégique Transversal de la législature 2018-2024 ce délai de six mois est porté à neuf mois ;

Considérant que le Programme Stratégique Transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui vise à structurer la gestion politique d'une commune ;

Considérant qu'il se construit sur base des objectifs stratégiques que le Collège communal s'est fixés ;  
Considérant qu'il comporte deux volets :

- Un volet interne, le volet "administration générale" qui vise l'organisation interne de la commune et des services communaux.

- Un volet externe portant sur les politiques communales à développer.

Considérant que le Programme Stratégique Transversal, évolutif par nature, peut être actualisé en cours de législature ;

Considérant qu'il est soumis à une évaluation par le Collège communal au minimum à mi- législature et au terme de celle-ci ;

Considérant que le Programme Stratégique Transversal est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et mis en ligne sur le site internet de la commune ;

Considérant que l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PST reposent sur une étroite collaboration entre le Collège communal et l'Administration;

Considérant qu'un comité de pilotage a été mis en place dans le respect des dispositions du CDLD afin de mener à bien la démarche PST ;

Vu la délibération du Collège communal du 4 mars 2019 approuvant la composition du comité de pilotage ;

Considérant que le PST est le fruit de séances de travail régulières et constructives associant l'agent communal de référence, le mandataire en charge de la matière, la référente PST et le Directeur général.

Le Président introduit le point.

Il cède la parole à la Bourgmestre qui présente le déroulement de la soirée et contextualise l'élaboration du Plan Stratégique Transversale.

Le Directeur général revient sur quelques éléments de contextualisation et présente la méthodologie développée pour l'élaboration du PST.

Volet interne (cf. présentation power point)

- Présentation par la Bourgmestre du PST interne regroupant les axes "Structure et mode de gestion", "Fonctionnement interne" et "Ressources humaines".

Volet externe (cf. présentation power point)

- Présentation par Sébastien BOULANGER du PST Citoyenneté

- Présentation par Jean-Luc EVRARD du PST Patrimoine

Il développe quelque peu les actions déjà mises en place au regard de la thématique des cimetières

- Présentation par la Bourgmestre du PST Sécurité qui salue la présence du Chef de Corps f.f.

- Présentation par Jean-Luc EVRARD du PST Mobilité & Voiries

Il explique le principe de fonctionnement de Sygerco

- Présentation par Eloïse DOUMONT du PST Environnement

- Présentation par la Bourgmestre du PST Petite Enfance

- Présentation par Thomas LAMBERT du PST Enfance et Jeunesse

- Présentation par Pierre COLLARD BOVY du PST Aînés

- Présentation par Pierre COLLARD BOVY du PST Culture

- Présentation par Pierre COLLARD BOVY du PST Tourisme

- Présentation par Sébastien BOULANGER du PST Sports

- Présentation par Sébastien BOULANGER du PST Economie & Emploi

- Présentation par Claude BROUIR du PST Affaires sociales

- Présentation par Eloïse DOUMONT du PST Logement

Le Président remercie l'assemblée pour le calme dont elle a fait preuve, il invite les membres du Conseil communal à s'exprimer s'il le souhaite.

Monsieur SERON sollicite la parole

*Texte intégral de l'intervention de Monsieur SERON*

*« Le groupe PepS a bien entendu analysé avec une grande attention le PST élaboré par la majorité.*

*Il est extrêmement étonné de constater que la partie essentielle de celui-ci est absente.*

*En page 2 du document, vous déclarez : « La seconde phase de travail a permis de fixer les échéances et de définir les moyens humains et budgétaires nécessaires pour la mise en œuvre du PST ».*

*Où se trouve le document relatif à cette seconde phase de travail ?*

*Existe-t-il seulement ?*

*S'il existe, pourquoi ne pas l'avoir produit dès la convocation de ce Conseil communal ?*

*Il est clair que sans une programmation, sans une mise en relation des objectifs avec des moyens humains et financiers, on ne peut parler de Programme Stratégique Transversal.*

*Votre soi-disant PST n'est qu'une simple Déclaration de politique communale présentée sous la forme d'un tableau.*

*Mais malheureusement ce tableau n'est nullement un tableau de bord.*

*Ce n'est nullement un outil de planification et de programmation.*

*C'est un simple catalogue de bonnes intentions.*

*Venons-en à l'examen des objectifs et des actions.*

*Concernant l'avenir de notre Zone de Police, on reste dans l'expectative.*

*Maintient-on la Zone monocommunale ou s'oriente-t-on vers une Zone pluricommunale ?*

*Une analyse comparative est annoncée. Quand peut-on programmer les résultats de celle-ci ?*

*De ces résultats dépend la réponse à une autre question : faut-il construire ou non un nouveau Commissariat de Police ?*

*La réponse à ces questions conditionne les projections budgétaires pour la législature à venir.*

*Ce sont des questions essentielles et prioritaires.*

*Dès lors, je m'étonne qu'elles soient reléguées dans le 5ème et dernier objectif opérationnel de la thématique « sécurité ».*

*Le groupe PepS déplore que l'aménagement du territoire soit une thématique absente de votre PST.*

*Alors que l'aménagement du territoire est un domaine fondamental qui conditionne la mise en œuvre de nombreuses politiques.*

*Mais cela ne nous étonne guère, vu l'avis dénué de contenu que votre majorité a formulé il y a peu au sujet du Schéma de Développement territorial.*

*Pas un mot non plus sur l'urbanisme.*

*Pourtant le Guide communal de l'Urbanisme mériterait d'être actualisé.*

*A cet égard, le groupe PepS appelle à une vraie transversalité des politiques qui intègre l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le logement, l'énergie et la mobilité.*

*Concernant le tourisme, vous êtes muets sur l'ambitieux projet d'aménagement des bords de la Sambre entre le pont de Ham et la confluence de la Sambre et de l'Orneau.*

*Ce projet bénéficie d'importants subsides de la Région wallonne.*

*Lors de la présentation de la Déclaration de politique communale, j'étais déjà intervenu sur le fait que ce projet n'était pas repris.*

*L'Echevin en charge du Tourisme s'était voulu rassurant.*

*Dès lors, je ne comprends pas pourquoi ce très beau projet est à nouveau omis.*

*Au sujet de la coopération Nord – Sud, nous lisons que l'Echevin responsable est Monsieur Sébastien Boulanger.*

*Il est pourtant mentionné dans la répartition des compétences au sein du Collège que c'est Monsieur Claude Brouir qui est en charge de la coopération au développement.*

*Pourrait-on obtenir une clarification sur ce point ?*

*Au sujet de l'emploi, l'action 3.2 est libellée en ces termes : « Proposer un accompagnement pour les personnes en décrochage social en vue de leur réinsertion dans un parcours socioprofessionnel ».*

*Le service en charge de cette action est le PCS.*

*N'y a-t-il pas là un risque de double emploi (sans jeu de mots) avec le travail mené par le Service Insertion du CPAS ?*

*Le logement est une matière à laquelle le groupe PepS est très sensible, comme vous avez pu le constater lors du dernier Conseil communal.*

*Vous prévoyez d'organiser des ateliers collectifs en économie d'énergie et d'eau pour publics précarisés. C'est très bien.*

*Nous vous proposons d'ajouter des ateliers portant sur la sécurité et la santé au sein des logements. Les risques en la matière sont en effet nombreux :*

*Intoxication au CO par manque d'entretien des installations,*

*Apparition de moisissures provoquée par l'humidité par condensation,*

*Risque d'incendie lié à un mauvais usage des installations électriques,*

*Exposition à la poussière d'amiante par ignorance des précautions élémentaires.*

*Tout cela relève aussi de la pédagogie de l'habiter et appelle une action des acteurs communaux.*

*Pour terminer, je voudrais évoquer le bien-être animal.*

*Lors de la présentation de votre Déclaration de politique communale, j'ai considéré qu'il était malencontreux que le bien-être animal soit mentionné avant le chapitre relatif au social.*

*Ce n'était pas une raison pour faire passer à la trappe le bien-être animal dans votre PST.*

*Nos amis à poils, à plumes, voire à écailles, sont des êtres sensibles qui méritent que l'on prenne soin d'eux.*

*Je vous remercie pour votre bonne attention. »*

La Bourgmestre remercie Monsieur SERON pour ses remarques.

Au regard des éléments avancés par Monsieur SERON au regard des moyens dédiés au PST, la Bourgmestre lui répond que tant les moyens humains et financiers ont été déterminés. « *Mais il n'y a pas d'obligation de présenter ceux-ci au Conseil communal* » précise-t-elle avant d'ajouter « *Avec l'administration nous avons identifié qui était l'agent qui allait porter l'action ainsi que le budget ad hoc et bien entendu le phasage pour la concrétisation de l'action* ».

En ce qui concerne les questions relatives à la Zone de Police et plus particulièrement celle d'un nouveau commissariat, la Bourgmestre lui répond qu'il est très difficile de déterminer, aujourd'hui, un calendrier. *« Ce n'est pas un dossier facile. Le Chef de Corps f.f. a réalisé une analyse. Le Commissariat est en difficulté depuis de longues années. En 2014 et 2015 nous avons injecté 92.000,00 € pour des travaux ; en dépit de cela, les rapports actuels ne sont pas bons. Quel que soit l'avenir de notre Zone (mono, pluri ou association) il n'en demeure pas moins que nos policiers doivent avoir des locaux corrects. Quelle que soit la décision, il faudra prendre des mesures afin que nos policiers bénéficient de locaux de qualité. Le commissariat futur devra être réfléchi en fonction de ce qui se décidera. Pour le mi 2020 nous espérons pouvoir avoir une analyse complète en ce qui concerne le bâtiment »* dit-elle.

*« Quant à l'avenir de la Zone en tant que telle, il est impossible à ce stade de se prononcer, mais cela nécessite également des échanges avec d'autres bourgmestres car la problématique est globale »* ajoute-t-elle.

*« Vous lisez bien Monsieur SERON »* dit Monsieur COLLARD BOVY.

*« Il s'agit d'un travail de groupe »* lui rétorque Monsieur SERON.

En ce qui concerne le projet « Namur au fil de l'eau », en réponse à Monsieur SERON, Monsieur COLLARD BOVY lui répond que tout le travail a été fait. *« Nous attendons que les maîtres d'œuvres reviennent vers nous »* précise-t-il.

*« Il aurait pu être citer dans le PST »* réaffirme Monsieur SERON.

*« Il n'y a plus rien à faire en ce dossier, raison pour laquelle il n'a pas été repris »* répète Monsieur COLLARD BOVY.

*« Il y a plein de choses pour lesquelles il n'y a plus rien à faire et qui se retrouve tout de même dans votre PST »* lui rétorque Monsieur SERON.

En ce qui concerne la thématique du bien-être animal, Monsieur COLLARD BOVY lui répond qu'il n'était pas utile d'en parler dans le PST tout en précisant que ce n'est pas parce qu'il n'est pas cité que rien n'est fait.

Il expose avoir pris des contacts avec des associations et qu'il envisage une communication vers les citoyens à l'approche des fêtes de fin d'année afin de limiter l'impact des feux d'artifices sur nos amis à quatre pattes. Il ajoute qu'il a l'idée de la mise sur pied d'un salon du bien-être animal et que la campagne de stérilisation des chats errants sera poursuivie.

En ce qui concerne la solidarité internationale, Monsieur BROUIR reconnaît que le PST est en muet en cette thématique tout en rappelant que le PST est un document évolutif. *« Il faut construire un projet autour de cette attribution, mais en mars prochain il y aura quelque chose. »* dit-il.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, Monsieur BROUIR rappelle qu'elle est prise en charge par le PCS et par le CPAS. *« Le grand objectif au niveau social, le but, est que cela soit complémentaire et coordonné et non concurrent et c'est l'exemple de ce que nous voulons pour le domaine social. »* précise-t-il

En réponse aux questions urbanistiques, Madame DOUMONT indique à Monsieur SERON que la Majorité est tout à fait d'accord quant au fait de voir le RCU qui est plus que daté.

*« Nous attendons impatiemment notre nouveau chef de service, nous avons renforcé le service, commandé un logiciel, nous avons des échanges avec les acteurs de terrains »* comme vous le voyez, cette thématique est traitée avec tout le sérieux qu'elle requiert » ajoute-t-elle.

La Bourgmestre ajoute que la Majorité a une vision « Jemeppe 2050 ». *« Comment voulons-nous notre commune ? Telle est la question. Tout cela se met en place progressivement. Cela avance, notamment avec la problématique de la ligne 144 ou la réflexion globale menée avec les acteurs de terrain quant au logement »* précise-t-elle.

Sur la remarque de Monsieur SERON quant au fait que des choses qui sont déjà faites se trouvent dans le PST, la Bourgmestre lui rappelle que la nouvelle équipe est en place depuis 10 mois et qu'elle n'a pas ménagé ses efforts pour avancer.

Elle rappelle que le PST est un document évolutif, que de nouvelles choses vont arriver que d'autres pourront être clôturées. « *Il y a encore beaucoup de travail, le pst est un outil très complet* » ajoute-t-elle.

Monsieur DELCOMMENE salue le travail réalisé par la Majorité au regard de l'élaboration du PST qui est présenté. Il ajoute qu'il sera attentif au regard de l'impact financier de celui-ci. « *Votre projet est ambitieux, cela va coûter énormément d'argent. Le problème avec le PRI ne va pas nous aider. Il ne faut pas que cela ait un impact sur le citoyen* » met-il en garde avant d'ajouter qu'il ne faut pas oublier de terminer ce qui a été commencé avant de commencer autre chose.

« *Plein de plan c'est beau, les réaliser sans impact pour le citoyen, c'est mieux.* » dit-il.

La Bourgmestre remercie Monsieur DELCOMMENE pour sa remarque constructive. « *C'est ensemble, avec le conseil communal et plus encore avec le Collège communal que nous devons être attentif aux finances communales. Pour le PRI ce n'est de la faute de personne, c'est au-delà de la gestion communale. Nous devons développer nos politiques au regard de ces éléments-là. A ce stade, nous avons déjà pris nos responsabilités en sollicitant une étude du CRAC pour prendre les mesures adéquates* » expose-t-elle

Monsieur EVRARD remercie également Monsieur DELCOMMENE pour ses remarques constructives et expose que les plaines de jeux d'Onoz et Mornimont sont terminées.

Il précise, au regard de ces chantiers, qu'il ne manquait que les plaquettes d'identification qui sont une obligation légale. En ce qui concerne l'ensemencement, il indique qu'il doit être réalisé ce mois-ci. « *Les barrières vont être retirées d'ici peu afin que les enfants puissent profiter encore de celles-ci cette année* » dit-il.

Il ajoute que dans le cadre des nouvelles plaines de jeux à venir, le Collège a pris la décision de recourir à du clé sur porte. « *Contrairement à ce qui a été fait auparavant, nous ne ferons plus de mix entre travaux réalisés par une société extérieure et ouvriers communaux ; la société s'occupera de tout, de A à Z et ce, dans un souci d'efficacité* » précise-t-il.

A l'unanimité, le Conseil communal acte le PST.

La Bourgmestre ajoute que le PST constitue le tableau de bord de l'action politique de JEM des 6 prochaines années. « *Nous avons déjà avancés sur certaines choses grâce au travail de l'Administration et à l'implication des citoyens. Merci à vous* » dit-elle avant de lancer « *Vive Jemeppe.* »

Le Conseil communal :

**Article 1.** Prend acte du Programme Stratégique Transversal 2018-2024 présenté par le Collège communal.

**Article 2.** Notifie la présente délibération à l'autorité de tutelle.

**Article 3.** Procède à la publication du Programme Stratégique Transversal, conformément aux dispositions de l'article L1133-1, ainsi qu'à sa mise en ligne sur le site internet communal.